

## Séance du mercredi 08 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 31/03/2026

Présents : 15

*huit avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoît CODRON,*

Votants: 15

**Présents :** Benoît CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERAY, Valérie DE MACEDO, Marie-Christine GROISY, Karen COURTIER, Victor MORENO

Secrétaire de séance:  
Éric PASSIEU

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

## Objet: DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES - DE\_2026\_018

Vu l'article L.2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Les commissions municipales sont chargées, chacune dans leur domaine, d'étudier les dossiers qui leur sont confiés par le Maire et d'élaborer des propositions.

Ces propositions sont ensuite soumises au vote du conseil municipal.

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Présidées par le Maire, elles sont dirigées par un adjoint ou un conseiller municipal qui recueille les critiques et les suggestions des membres puis fait voter une proposition finale.

Elles rendent des avis destinés à aider le conseil municipal lors de ses délibérations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres :

1. Commission Budget
2. Commission Information - Communication
3. Commission Aménagement - Cadre de vie
4. Commission Animation
5. Conseil municipal des jeunes

- 6. Commission Travaux
- 7. Représentant au Conseil d'école

Ceci étant exposé;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission.

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE**, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret

**PROCEDE** à l'élection des membres des 7 commissions, le **Maire étant président de droit** des commissions municipales.

1- Commission Budget : Adjoint délégué : **Hugues COURTIER**

**Alexandra BOURILLON - Blandine LATHELIZE - Gaëtan GAGNANT**

2- Commission Information - Communication : Adjoint délégué : **Blandine LATHELIZE**

**Alexandra BOURILLON- Karen COURTIER- Gaëtan GAGNANT**

3- Commission Aménagement - Cadre de vie : Adjoint délégué : **Gaëtan GAGNANT**

**Blandine LATHELIZE- Delphine CODRON- Marie-Christine GROISY- Valérie DE MACEDO- Karen COURTIER**

4- Commission Animation : Adjoint délégué : **Gaëtan GAGNANT**

La commission est composée d'au moins 1 membre par association de la commune de

Villeroy. Il est demandé aux associations d'ajouter dans les statuts que le Maire, est membre de droit dans le sein du conseil d'administration. C'est une obligation lorsque la commune verse une subvention.

- Association Familles Rurales (AFR) : **Gaëtan GAGNANT**
- Club sportif de Villeroy (CSV- football): **Fabien COURTIER**
- Musée 14-18 : **Eric PASSIEU**
- Comité des Fêtes : **Valérie DE MACEDO**
- Tennis club de Villeroy (TCV): **Eric PASSIEU**
- Les boulistes : **Blandine LATHELIZE**

5- Conseil municipal des jeunes : Adjoint délégué : **Blandine LATHELIZE**

**Alexandra BOURILLON- Céline LEMERAY- Valérie DE MACEDO**

6-Commission Travaux : **Tout le conseil municipal**

7- Représentant au Conseil d'école

**Mathias HANUSIAK**

Vote pour: 15  
Vote contre: 0  
Abstentions: 0

Le Maire  
**Benoît CODRON**

